

~~Frasid Vaf~~

4420

Berne, le 20 November 1855

Grande Bretagne. Legation.

Durant les négociations (encore) au sujet du traité de commerce d'amitié,
d'établissement et de commerce, ^{convenu}, entre le Grand Bretagne et la Confédération
Suisse, les délégués du Conseil fédéral ont porté préalablement à la connaissance
du S. E. M. le Ministre de la Grande Bretagne une pétition présentée par un
très grand nombre de maisons de commerce respectables de la Suisse, ayant
pour objet la réduction du droit d'entrée dans les Indes Orientales ^{ou soulois} de cette
occasion, la question ^{de savoir} si la demande des pétitionnaires
trouvait une solution ^{dans l'opposition} sur cela. M. le Secrétaire
n'est pas favorable à résoudre par l'art. 8 du traité en question. ^{de ce}
fit connaître au Conseil fédéral le 6 octobre, que le ^{1er} octobre ^{de ce}
l'opinion du Gouvernement de S. E. M. britannique
ne partageait pas cette opinion ^{selon lui il est art. 8}
~~et n'est pas le cas~~, attendu que ~~le~~ ^{il est art.} le traité d'un autre
que celui dont parle la pétition.

7 Dans cet état de choses, le Conseil fédéral, se croit devoir revenir sur cette affaire, et il prend la liberté, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie suisse, de recommander à la protection des négociants et fabricants suisses au bismarckianisme, à l'accueil et à l'appréciation du gouvernement britannique loyal de la Grande-Bretagne.

Les petitionnaires ont fait observer au Conseil fidéral que précédemment il se percevait aux Indes orientales un droit d'entrée de 5% sur les produits de l'Angleterre et de tous les autres pays ~~également~~; que plus tard ce droit a été abaissé à 10% pour tous les produits non anglais. Les petitionnaires encouragent les institutions en matière de paix qui par les principes libéraux que ~~est~~ depuis quelque temps ont prévalu en Angleterre relativement aux ~~les petits~~ émargé ~~et~~ puissants. L'égard des produits étrangers, ~~l'espérance~~ que le Gouvernement britannique voudra bien, établir le monture dispositif à assurer ^{l'égalité entre} dans les Indes orientales, les produits étrangers ~~anglais et étrangers.~~

8. Sceaux de confiance dans les deux librairies et éditeurs qui sont à la base
du Gouvernement et l'Appétit ^{Dans des rapports} amical de commerce et de paix,
instauré par le Gouvernement du R.P. Britannique
le Conseil fédéral se permet de leur recommander avec instance les intérêts du
commerce et de l'industrie suisse, et il saurait être occasion de rassurer D. S. G. les
apéritifs de la haute confection.

